

Rue des Croisiers 24
B-4000 LIEGE

rc.collectivites@ethias.be



Votre correspondant:

ANDRZEJEWSKI Edgar
Tél. 04 232 88 37
Fax 04 220 30 05

Monsieur Thierry NICOLAY

Rue Joseph Lauwers, 56

6040 JUMET

N/Référence: 1154-P12582-45428263

V/Référence:

Liège, le 22 janvier 2024

Madame, Monsieur

RC - Administrateurs d'ASBL

**En faveur des clubs affiliés à la Ligue et
repris dans la liste transmise à Ethias**

Suite à votre demande, nous vous adressons en annexe et en double
exemplaire, l'avenant n° 005, émis à votre police n° 45428263.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner notre exemplaire
dûment signé pour accord et de verser à notre compte le montant de la
prime totale mentionné sur la facture ci-jointe ou que vous recevez par
voie digitale.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre
considération distinguée.

Pour le Comité de direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Florian Pirard".

Florian Pirard
Head of Liability Underwriting
Public & Corporate

Rue des Croisiers 24
B-4000 LIEGE

rc.collectivites@ethias.be



A V E N A N T

POLICE N° : 45.428.263
GESTION. : 1154-P12582

CLIENT : K26306

AVENANT N° : 005
INSPECTEUR : R6

Ethias prend et donne acte des modifications apportées par le présent avenant qui restera annexé à la police primitive mentionnée ci-dessus, pour ne faire qu'un seul et même contrat et servir conjointement avec elle, à régler les droits respectifs des parties.

**PRENEUR
D'ASSURANCE**

LIGUE FRANCOPHONE BELGE
DE TIR A L'ARC ASBL
Avenue de Marathon, 1
1020 BRUXELLES

RISQUE ASSURE

RC - Administrateurs d'ASBL
En faveur des clubs affiliés à la Ligue et
repris dans la liste transmise à Ethias

ECHEANCE

01 janvier

PRISE D'EFFET

01 février 2024

PRIME

pour la période du 01/02/2024 au 31/12/2024
82,50 EUR, à majorer des taxes

**PRIME A
L'ECHEANCE**

2.610,00 EUR, à majorer des taxes

Fait en double à Liège, le 22 janvier 2024.

Pour Ethias

Florian Pirard
Head of Liability Underwriting
Public & Corporate

Le preneur d'assurance

Rue des Croisiers 24
B-4000 LIEGE

rc.collectivites@ethias.be

45.428.263/005/CG 1154-014-08/17



OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'apporter les modifications suivantes à dater du 01 février 2024 :

- les garanties de la présente police sont étendues au Cercle "Silver Star Charleroi". En conséquence, le nombre de clubs assurés passe à 29.
- le changement de dénomination du cercle "la Confrérie des Archers de la Julienne" devenu : "Archery Club Herve".

La présente extension est accordée moyennant une surprime annuelle de 90,00 EUR (hors taxes). En conséquence, pour la période du 01.02.2024 au 31.12.2024, il sera émis une facture de 82,50 EUR, à majorer des taxes.

Il n'est pas autrement dérogé à la présente police.